



# Bois Persan Info

Mars 2010 - Numéro 12 - [boispersan@orange.fr](mailto:boispersan@orange.fr) - <http://leboispersan.free.fr>

## Prochaine AG ⇨ le samedi 10 avril à 20h00

Notez l'heure avancée à 20h00 pour permettre d'envisager une fin avant 23h00 .... Avec la coopération de tous pour des questions / réponses efficaces.

Le Conseil Syndical encourage les **candidatures de nouveaux Conseillers**, afin de renouveler progressivement sa composition. Il reste 2 places, le Conseil Syndical se réunit 7 à 9 fois par an, de 20h30 à 22h00 un soir en semaine.

### Lettre d'information du Syndicat de Copropriété du Bois Persan

Rédaction ⇨  
Isabelle HARLE, Syndic  
et  
Serge GOUT, Président du  
Conseil Syndical.

Diffusion ⇨  
manuelle dans les boîtes aux  
lettres + courrier ou courriel  
aux Copropriétaires non-  
résidents



### APPEL DE FONDOS

Les fonds appelés ont été versés dans leur quasi totalité, merci aux retardataires qui ont répondu à la relance amiable.

### Commissions existantes

- Immeuble
- Espaces verts
- Finances
- Préparation AG
- Règlements
- Voierie / réseaux
- Accueil des nouveaux

## Stationnement

Les parkings de la Copropriété sont des parties communes qu'il est interdit de s'approprier individuellement. Par conséquent le stationnement de longue durée de véhicules non assurés n'y est pas autorisé. La clio rouge stationnant les pneus crevés près de l'immeuble a été signalée à la police comme véhicule abandonné et va bientôt être évacuée en fourrière aux frais du propriétaire.

Pour plus d'efficacité, le Syndic souhaite que le constat de véhicule abandonné lui soit signalé par écrit avec le numéro d'immatriculation, le lieu exact de stationnement et la durée approximative du stationnement.

## Désherbage écologique

L'utilisation de désherbants totaux a été arrêtée sur les trottoirs et remplacée par le désherbage à la vapeur chaude.

Un essai d'arrêt des désherbants sélectifs est en cours, sur la portion de pelouse située entre les numéros 12 et 13 Allée de Chiraz et l'allée de Pasargadès. Le Conseil Syndical fera un bilan à l'issue d'une année d'essai.

Ces initiatives visent à réduire la pollution des eaux de ruissellement (donc des nappes phréatiques), et à améliorer la qualité de l'environnement pour tous, mais plus particulièrement pour les enfants et les animaux, qui sont plus sensibles à la toxicité des pesticides.

## Toitures

Un Copropriétaire signale l'utilité d'un examen, par exemple décennal, de la bande de plomb qui fait jonction entre deux pavillons : entre le mur vertical d'un pavillon et la toiture du pavillon voisin. Ce procédé d'étanchéité est présent quand les toitures de deux pavillons ne sont pas dans le prolongement l'une de l'autre. Il s'agit d'une gouttière en plomb clouée sur le mur. Elle évite que l'eau de pluie qui ruisselle sur le mur, ne se glisse entre les deux pavillons. Cette bande de plomb étant aussi lourde que malléable, ses fixations peuvent être déchirées par les clous prévus pour la supporter. Elle glisse alors et devient inopérante.

Sans devoir nécessairement la remplacer, il semble « simplement » judicieux de la reclouer à sa position initiale. Tout conseil de Copropriétaires plus avertis sera bienvenu.

**photo: jonction en état satisfaisant**

